

**Délibération n°2026-030**

**Réunion du Conseil municipal du mardi 28 avril 2026**

**Date de la convocation** : 21 avril 2026

**Conseillers en exercice** : 27

**Conseillers présents** : 26

**Représentés** : 01

**Présents** : Messieurs et mesdames Véronique CHABRAN, Laurent MARCHESI, Julie DUMANOIR, Bruno CAGNART, Isabelle QUENOUILLE, Mickaël PREVOST, Elise VUILLAMY, Céline HECKMANN, Philippe CHANDOR, Annette MARTIN, Eric LEBAS, Benoît MERCIER, Laure SECHON, Charlotte GAY, Bélanda LERICHE, Alain MARTIN, Nathalie GAMELIN, Olivier MASCRÉ, Benjamin AUBRY, Guillemette GARRY, Sylvie LAROCHE, Pierre-Alain HIRSCH, Claude HAMEL, Matthieu PLASSCHAERT, Marie-Pierre PADULAZZI, Larbi HACIANE

**Absents excusés** : Arnaud LE COGUIC procuration à Mickaël PREVOST

Formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance** : Céline HECKMANN

**OBJET : ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

Le quorum constaté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur exposé de madame le maire,

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Considérant la présentation d'une seule liste,

Après en avoir délibéré (**21** votes POUR, **6** votes CONTRE, **0** ABSTENTIONS),

- **DECIDE** de procéder au scrutin de liste à représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres,
- **ATTRIBUE**, à la suite du vote :
  - o 5 sièges de membres titulaires à la seule liste présentée,
  - o 5 sièges de membres suppléants à la seule liste présentée,
- **DECLARE** l'élection de :
  - o *membres titulaires* : Bruno CAGNART, Éric LEBAS, Isabelle QUENOUILLE, Alain MARTIN, Olivier MASCRÉ ;
  - o *membres suppléants* : Laure SÉCHON, Julie DUMANOIR, Benjamin AUBRY, Mickaël PREVOST, Benoît MERCIER ;pour faire partie de la commission d'appel d'offres.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Céline HECKMANN



Le maire,

Véronique CHABRAN

Transmis en Préfecture : 11 MAI 2026

Affichage : 11 MAI 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).